

République Française  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Sélestat-Erstein  
**COMMUNE DE  
SAINT-MAURICE**

Nombre de conseillers élus :  
11  
Conseillers en fonction :  
11  
Conseillers présents :  
8

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 septembre 2024**  
**Acte n° DEL-12092024-00**

Convocation du 05/09/2024

Sous la présidence de M. Jean-Marc WITZ, Maire,

Membres présents : Mmes et Mrs, Marielle KNECHT, Vincent LEIBEL, Frédéric HEINRICH, Jean Philippe HOLWEG, Martial BURGER, Béatrice ACKERMANN LORBER, Marie Aude HELD

Membres absents excusés : Mmes Cécile EVRARD Joëlle BREG, Nadine CROS

Secrétaire de Séance : Jean-Philippe HOLWEG

=====

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 13 juin 2024

**02 SUBVENTIONS COMMUNALES**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précisant que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

Accusé de réception en préfecture  
067-216704270-20240916-DEL-12092024-00-DE  
Date de télétransmission : 16/09/2024  
Date de réception préfecture : 16/09/2024

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales, établissements et organismes publics pour l'année 2024,

Le conseil municipal après avoir entendu les explications, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'accorder les subventions 2024 aux associations, établissements et organismes publics mentionnées ci-dessous, pour un montant total de 609 €

Tiers	Objet	Compte	Montant
Association ASPERULE	Subvention Communale 2024	65748	329€
Association D BERRESCHNETZER	Subvention Communale 2024	65748	95€
CHORALE	Subvention Communale 2024	65748	95€
ASSOCOATION MAISON DU VAL DE VILLE	Subvention Communale 2024	65748	30€
SOCIETE D'HISTOIRE	Subvention Communale 2024	65748	30€
SOUVENIR FRANCAIS	Subvention Communale 2024	65748	30€

### 03 PREVOIR UNE DECISION MODIFICATIVE AU NIVEAU DU BUDGET

Arrêté de virement de crédits

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération du 11/04/2024, autorisant M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section ;

Vu l'insuffisance de crédits au chapitre 61, article 2152 ;

Vu les crédits disponibles au chapitre 21, article 2188 ;

La décision modificative comporte les changements suivants :

Chapitre 21 article 2188 « Autres »

**-1935.60€**

Accusé de réception en préfecture 067-216704270-20240916-DEL-12092024-00-DE Date de télétransmission : 16/09/2024 Date de réception préfecture : 16/09/2024
--

Chapitre 61, article 2152 « Installation de voirie »

+1935.60€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 8 voix pour, 0 Voix contre, 0 voix abstenuës

MODIFIE les montants comme suit :

Chapitre 21 article 2188 « Autres »

-1935.60€

Chapitre 61, article 2152 « Installation de voirie »

+1935.60€

APPROUVE ET ADOPTE A L'UNANIMITE la décision modificative.

Le présent arrêté est certifié exécutoire le 13/09/2024 étant donné sa transmission au contrôle de légalité et sa publication.

#### 04 DIVERS

- Signature du renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie HURSTEL Aurore pour une durée de 3 ans en CDD.
- À la suite de l'information sur le tarif de la brigade verte, le conseil municipal décide de prolonger le contrat avec la brigade verte.
- Concernant le projet de construction d'un giratoire et d'un arrêt-bus a été mis de côté par la CEA, M. le Maire informe qu'il a contacté la CEA mais sans suite.
- M. le Maire a informé le conseil des diverses pannes et casses qui sont arrivées ce mois-ci : la porte de l'Eglise, une fenêtre de l'école et l'ascenseur. Elles vont être intégrées au budget prochainement.

Saint-Maurice, le 13/09/2024

Le Maire :

Jean Marc WITZ



Le secrétaire de séance

Jean-Philippe HOLWEG



Accusé de réception en préfecture  
067-216704270-20240916-DEL-12092024-00-DE  
Date de télétransmission : 16/09/2024  
Date de réception préfecture : 16/09/2024